

Donges, le 29 mars 2002

Monsieur Alain GROVEL
Président de la Commission d'Enquête
Hôtel de Ville
44480 DONGES

Objet : Enquête conjointe préalable à l'autorisation d'une première tranche de travaux d'aménagement portuaire sur le site de Donges-Est

Monsieur le Président,

La première phase d'extension portuaire sur le site de Donges-Est est actuellement soumise à enquête publique. Les associations Bretagne Vivante-SEPNB, Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation de Loire-Atlantique et le Comité Loire Vivante, qui suivent depuis des années les projets d'aménagement dans l'estuaire de la Loire, tiennent à vous faire part de leurs remarques et de leur position vis-à-vis de ce projet.

Tous les débats et les études réalisées depuis les années 80, dont l'étude d'impact soumise à l'enquête, témoignent de la grande richesse biologique de l'estuaire de la Loire et, en particulier, de celle des zones humides de Donges-Est. Par ailleurs, depuis la loi sur l'eau de 1992, nul ne peut ignorer les rôles essentiels des zones humides vis-à-vis de la ressource en eau, notamment leur rôle épurateur.

Cette valeur naturelle, encore préservée, se trouve néanmoins fragilisée dans un contexte de forte dégradation de l'estuaire de la Loire constatée unanimement. Due en grande partie aux aménagements portuaires, cette dégradation se traduit notamment par l'importance du bouchon vaseux et par la réduction des vasières et des roselières. Tout le monde s'accorde également à reconnaître les conséquences néfastes de cette situation sur les activités économiques autres que portuaires.

Face à ces deux constats, la reconquête de l'estuaire de la Loire est aujourd'hui affichée comme un objectif prioritaire par tous les acteurs : c'est l'objectif qui justifie la démarche de modélisation prospective et la création de la Cellule de mesures et de bilan, c'est un objectif du Plan Loire grandeur nature et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE).

Or, force est de constater que le projet d'extension du Port autonome de Nantes-St Nazaire sur les zones humides de Donges-Est s'inscrit dans la droite ligne des aménagements destructeurs déjà réalisés par cet établissement. Il ne pourra donc que contribuer à une aggravation de la situation dans l'estuaire de la Loire, contraire à l'objectif de reconquête.

La réalisation de Donges-Est aurait de lourdes conséquences sur les vasières et les roselières de l'estuaire, et cela, dès la première phase du projet. En effet, compte tenu des désordres hydrologiques et sédimentaires attendus au droit de l'aménagement, les dégâts ne se limiteront pas aux surfaces aménagées mais concerneront également les parties aval et amont. Les mesures compensatoires proposées sont dérisoires. L'extension portuaire compromettrait ainsi la richesse biologique de l'estuaire de la Loire, notamment sa richesse ornithologique et son rôle de nourricerie pour les poissons marins.

La réalisation de Donges-Est aurait également une incidence négative sur la qualité de l'eau. Même si elle reste minimale, celle-ci aura un effet désastreux sur les espèces vivant en eau libre et, en particulier sur les poissons migrateurs, compte tenu de la situation jugée déjà critique à certaines périodes.

Le Port Autonome considère à juste titre qu'il n'est pas le seul responsable de l'état de l'estuaire et les effets de Donges-Est lui semblent limités comparés aux désordres existants. Pour autant, il n'est pas acceptable qu'un nouvel aménagement portuaire aggrave encore la situation au risque de la rendre irréversible, ou, pour le moins, encore plus difficile à infléchir. Cela est d'autant moins acceptable, que nombreuses actions sont entreprises par ailleurs pour améliorer la qualité de l'eau et restaurer les populations de poissons migrateurs (lutte contre la pollution – dont le coûteux programme Neptune à Nantes... ; gestion des débits d'étiage ; restauration de l'axe migratoire pour les poissons – effacement des barrages de Maisons-Rouge et St Etienne du Vigan... ; soutien des effectifs de saumons (salmoniculture de Chanteuge, fermeture de la pêche au saumon).

Il est incompréhensible que l'estuaire, si sensible sur les plans hydrologique et sédimentaire, fasse encore l'objet d'aménagements lourds, alors que ces derniers ont été abandonnés, voire détruits, sur le reste du bassin de la Loire.

Par ailleurs, il convient de rappeler que des zones humides de l'estuaire, comme le Carnet ou une partie de Donges-Est ont été déjà détruites inutilement par le Port au nom du développement économique, ces zones étant restées, depuis, vierges de toute installation portuaire ou industrielle. Vous comprendrez alors que les associations émettent des doutes sur la pertinence socio-économique du projet de Donges-Est. Cette question n'a pas fait l'objet de débat public et, à ce jour, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux arguments démontrant la non saturation du site de Montoir.

Ces différents points sont développés dans une note que vous trouverez ci-joint. Ils nous amènent à la conclusion suivante :

- **l'intérêt public de la protection de Donges-Est est patent, contrairement à celui de la réalisation de la première phase de Donges-Est**
- **le projet de Donges-Est est contraire aux objectifs de restauration définis à l'échelle du bassin de la Loire et risque de compromettre certaines actions entreprises à ce niveau.**

En conséquence, nos associations ont l'honneur de demander à votre commission de bien vouloir émettre un avis défavorable à la réalisation de la première phase d'aménagement sur le site de Donges-Est.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Michel Le Meilleur

Christine Jean

Philippe de Grissac

Représentant de la section
Nantaise de Bretagne
Vivante-SEPNB

Présidente
d'honneur de
SOS Loire Vivante

Président de la
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Délégation de la Loire-Atlantique